

| | | |
|--|---|--------------------------------------|
| Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine | | |
| Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux | | |
| Catégorie : Espaces protégés | Source de la saisine : État. | |
| Avis n° 2021-28 | | |
| Date d'examen: 15/09/2021 | Objet : Projet de renforcement de la population de Mulette perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>) du site Natura 2000 « La Nivelle » - FR7200785 | Vote : avis favorable avec remarques |

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux en visioconférence, a examiné le projet de renforcement de la population de Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) du site Natura 2000 « La Nivelle » - FR7200785.

Ce projet s'inscrit dans l'action N27Pi – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats, l'opération ainsi que le protocole de suivi doivent être examinés par le CSRPN.

Le rapport présenté et les échanges mettent en évidence que :

L'équipe porteuse est expérimentée et a fait ses preuves aussi bien sur des actions d'étude des populations de mulettes, d'amélioration de l'habitat et d'élevage des mulettes sur d'autres territoires. Le projet est porté par des structures fiables (Fédération départementale de pêche 64, Communauté d'agglomération du Pays basque, Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, AAPPMA Nivelle...) qui travaillent depuis des années ensemble et qui feront également appel à d'autres experts extérieurs pour valider et suivre ce projet.

L'intérêt du projet est clair : cette population est particulière par rapport à d'autres en Europe de par son isolement géographique. Une étude génétique sera faite en 2021 par Jurgen Geist (Université technique de Munich et expert international de l'espèce) pour évaluer les particularismes génétiques éventuels de cette population.

La dynamique défavorable est clairement établie par des suivis depuis plusieurs années.

L'évaluation de la capacité d'accueil de l'habitat est complète et repose sur l'analyse de paramètres reconnus dans la norme AFNOR.

Le renforcement par un élevage « ex-situ » apparaît ainsi comme une nécessité pour sauver cette population qui ne pourra pas attendre l'amélioration de l'habitat de la Nivelle aval (zone de présence de la population actuelle), certes déjà engagée, mais qui prendra encore des dizaines d'années avant de présenter des conditions nécessaires à l'accomplissement de l'entièreté du cycle biologique de la Mulette perlière. Les opérations de mise en contact qui sont faites actuellement présentent effectivement des limites bien exposées dans le document et ne suffiront vraisemblablement pas à sauver la population à court ou moyen terme. À ce rythme la population pourrait disparaître définitivement d'ici une dizaine d'années.

État des lieux de la population connue et des sites de réintroduction possibles :

La population en place suit une dynamique très défavorable : mortalité régulière des adultes, pas de recrutement, faible densité de poissons hôtes sur la zone, habitat dégradé (colmatage, thermie défavorable...). Des études ont identifié et hiérarchisé les affluents de la Nivelle qui présentent un fort potentiel d'accueil pour les jeunes mulettes avec des critères objectifs (nature du substrat, cisaillement, qualité de l'eau, mesure du potentiel redox, densité de truitelles...).

Il s'avère que le territoire héberge au moins cinq secteurs compatibles avec la survie de jeunes mulettes. Le relâcher les juvéniles issus de l'élevage est planifié sur ces différents cours d'eau, ce qui augmentera leurs chances de survie. Dans les années à venir, ces affluents seront de nouveau accessibles aux poissons hôtes (*Salmo trutta* et *Salmo salar*) car des aménagements et des arasements d'ouvrages sont prévus.

Les actions de suivis du taux de survie des juvéniles par méthode des « bigoudis » et de l'ADNe seront importantes pour éventuellement sélectionner les zones les plus favorables parmi les 5 initialement choisies.

Renforcement de la population :

Ce type de stations d'élevage fonctionne aujourd'hui en routine dans de nombreux pays. Pour le projet basque, l'expérience passée de certains acteurs, ayant déjà conçu et travaillé dans une station d'élevage, est une garantie de réussite de l'opération.

De plus l'existence sur place d'une pisciculture et de personnel qualifié sont des atouts majeurs. Le coût d'aménagement de la pisciculture pour l'orienter vers la production de mulettes est donc réduit. Son fonctionnement est abordé et d'ores et déjà planifié dans les grandes lignes.

Le projet prévoit la remise dans le milieu de 3 700 à 18 700 jeunes mulettes sur 5 ans. La population actuelle est de l'ordre de 250 individus adultes connus ce qui doit représenter une population réelle de l'ordre de 700 à 900 individus au maximum.

Pour cela 500 poissons seront infestés chaque année et les 25 000 jeunes mulettes récoltées seront élevées de 1 à 3 ans, période durant laquelle le taux de survie est difficile à anticiper. L'équipe s'appuie sur les retours d'expériences d'autres stations d'élevage en Europe pour avancer ces chiffres qui paraissent réalistes.

L'élevage ex-situ doit être envisagé quand aucune autre solution qui permettrait de sauver la population n'est envisageable. L'élevage ex-situ doit être transitoire en attendant que les milieux retrouvent une qualité et une « naturalité » permettant l'accomplissement du cycle de l'espèce sans perfusion extérieure. Ce projet s'inscrit dans ce cadre et des actions sont conduites par les porteurs du projet pour améliorer et restaurer la qualité des habitats. **L'actuel projet s'inscrit bien dans une politique d'amélioration plus globale et à plus long terme.**

Le CSRPN rend un avis favorable assorti des remarques suivantes.

Il est important de proposer des mesures de protection des zones de réintroduction en imposant réglementairement une interdiction de marcher dans l'eau afin de limiter le risque de destruction des juvéniles relâchés par piétinement. De même il serait judicieux de mettre en défens les zones de réintroduction.

Parallèlement, afin de réduire les sources de perturbations connues, notamment celles liées à la foresterie et aux pratiques des engins motorisés, il est nécessaire d'engager des réflexions communes avec les acteurs de ces secteurs socio-économiques du bassin versant.

Enfin, il est important de cadrer et de faire apparaître le rôle de l'INRAE de Saint-Pée-sur-Nivelle, propriétaire de la pisciculture concernée par le projet d'élevage ex-situ.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL